

Commune :  
PRAZ SUR ARLY (215)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 1052W  
Document vérifié et numéroté le 13/09/2021  
A Bonneville  
Par Stéphane PHILIPPE  
Géomètre du Cadastre  
Signé

BONNEVILLE  
45 RUE PIERRE DE COUBERTIN  
BP 131  
74136 BONNEVILLE CEDEX  
Téléphone : 04 50 97 19 01  
Fax : 04 50 25 65 72  
cdfif.bonneville@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : A  
Feuille(s) : 000 A 04  
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 13/09/2021  
Support numérique : -----

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ----- par ----- géomètre à -----  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente mise 6463.  
A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par Damien SOUVIGNET (2)  
Réf. :  
Le

